

Original: anglais

ADDITIONS AUX LISTES ANNEXEES AU PROTOCOLE DE
MARRAKECH ANNEXE AU GATT DE 1994

Liste I - Australie

La Mission permanente de l'Australie a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 14 octobre 1994.

L'Australie souhaite notifier deux améliorations unilatérales apportées à sa Liste finale du Cycle d'Uruguay:

SH 611241 (maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes): consolidation à 58 pour cent indiquée dans la Liste, et

SH 621210 (soutiens-gorge et bustiers): consolidation à 95 pour cent indiquée dans la Liste.

Pour ces deux lignes tarifaires, le taux est ramené à 55 pour cent.

Si aucune objection n'est notifiée au secrétariat dans un délai de trente jours à compter de la date du présent document, les rectifications apportées à la Liste I - Australie seront considérées comme approuvées et seront annexées au Protocole additionnel au Protocole de Marrakech annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994.